

## REGLEMENT DU JEU RADISSON BLU

### ARTICLE 1.ORGANISATEUR

WAX Interactive située au 268 Avenue du Président Wilson, Immeuble le Pressencé, 93210 Saint Denis la Plaine, France, enregistrée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro 807 459 466 (ci-après dénommée « l'Organisateur »), organise pour le compte de la société Carlson Hotels, Legal Department, MS 8249, 701 Carlson Parkway, Minnetonka, MN 55305, Etats-Unis, et sa marque Radisson Blu, un Jeu intitulé « Découvrez l'esprit blu des fêtes » du **30 octobre 2014** au **31 décembre 2014**.

Le Jeu est accessible sur le Site Internet : <http://www.blu-selfie.com/?lang=fr> pour la France et ici <http://www.blu-selfie.com/?lang=en> pour les pays étrangers.

### Article 2 : PARTICIPATION

La participation à ce JEU, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte uniquement aux personnes physiques majeures domiciliées en Europe dont la France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du JEU ainsi que leurs parents directs.

La participation au JEU implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux jeux en vigueur en France.

Pour participer au JEU, il faut d'abord que le participant ait reçu un mail l'informant qu'il fait partie d'une base de données louée par la société organisatrice l'invitant à participer au Jeu « Découvrez l'esprit blu des fêtes » (partie du Jeu dite « Jeu principal ») ; ou que le participant ait cliqué sur une promotion l'invitant à jouer au jeu « Découvrez l'esprit blu des fêtes » (partie du Jeu dite « Jeu principal ») ; ou que le participant ait reçu un mail d'un ami l'invitant à jouer au jeu « Découvrez l'esprit blu des fêtes » (partie du Jeu dite « Jeu viral »).

### Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le JEU est exclusivement accessible sur l'URL <http://www.blu-selfie.com/?lang=fr> ou <http://www.blu-selfie.com/?lang=en> (ci-après, le « Site »), entre le **30 octobre 2014** et le **31 décembre 2014**, 23h59, selon la date et l'heure française en vigueur à Paris (date de connexion enregistrée par le serveur).

Pour participer au JEU, le participant doit :

1. Se connecter sur l'url directe <http://www.blu-selfie.com/?lang=fr> ou <http://www.blu-selfie.com/?lang=en>, entre le **30 octobre 2014** et le **31 décembre 2014**, 23h59, date française de connexion faisant foi ;

2. Remplir les champs obligatoires du formulaire d'inscription : civilité, prénom, nom, email, date de naissance et pays. Après avoir renseigné ces champs obligatoires, le participant devra valider le formulaire d'inscription en cliquant sur le bouton « Je choisis mes vacances ». Le participant peut choisir de recevoir par e-mail les newsletters de Radisson Blu (en cliquant sur le bouton « Je choisis mes vacances »), et donc de devenir optin aux newsletters de Radisson Blu, ou de ne pas les recevoir (en cliquant sur le lien « cliquant ici » en bas du formulaire) auquel cas il ne sera pas optin aux newsletters de Radisson Blu.
3. L'internaute devra choisir sa destination parmi les villes suivantes :
  - Paris,
  - Madrid,
  - Milan
  - ou Bruxelles.
4. Il devra ensuite définir un mode pour faire son selfie dans la ville au préalable définie. 3 possibilités s'offrent à lui :
  - télécharger sa photo personnelle depuis son PC
  - télécharger sa photo depuis son compte facebook
  - ou faire sa photo en live depuis sa webcam.

*NB : La participation au Jeu entraîne une licence d'exploitation (licence d'exploitation des photographies) dans les termes prévus à l'Article 8 ci-après. Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité. D'autre part, les participants garantissent à l'Organisateur être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à leurs photographies.*

5. Il découvrira ensuite sa « selfie-carte » composée de
  - sa photo personnelle,
  - le visuel e la ville choisie
  - et un visuel de l'hôtel correspondant.
6. Il pourra ensuite inviter ses amis à participer au jeu et ainsi augmenter ses chances de gagner la dotation au tirage au sort. A cette étape, il pourra gagner au maximum 14 chances supplémentaires :
  - 2 chances supplémentaires en saisissant l'email de 2 amis dans l'emplacement réservé à cet effet

- 10 chances supplémentaires maximum en invitant ses amis depuis sa boîte email personnelle. Chaque ami invité lui octroiera une chance supplémentaire de gagner, dans la limite de 10 chances supplémentaires maximum.
- 1 chance supplémentaire en publiant sa « selfie-carte » sur facebook
- 1 chance supplémentaire en invitant ses amis facebook

Ce JEU n'est pas géré, organisé ou parrainé par Facebook ou en lien avec cette société. En invitant certains de ses ami(e)s à s'inscrire au Jeu, le Participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir l'adresse e-mail de ses amis aux fins d'envoi d'une telle invitation. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses e-mail qu'il fournit à l'Organisateur. L'Organisateur n'agit que sur la volonté et au nom du Participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du Participant. En conséquence, le Participant dégage l'Organisateur de toute responsabilité du fait des e-mails des amis qu'il fournit à l'Organisateur et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ces amis.

7. Le Participant pourra encore augmenter ses chances de gagner au tirage au sort en entrant dans la communauté Radisson Blu :
  - 1 chance supplémentaire en devenant fan de la page de l'hôtel Radisson Blu correspondant à la ville sélectionnée en étape 2
  - 1 chance supplémentaire en devenant follower du compte Twitter de l'hôtel Radisson Blu correspondant à la ville sélectionnée en étape 2
  - 1 chance supplémentaire en devenant follower du compte Pinterest de l'hôtel Radisson Blu correspondant à la ville sélectionnée en étape 2
  - 1 chance supplémentaire en devenant follower du compte Instagram de l'hôtel Radisson Blu correspondant à la ville sélectionnée en étape 2
  
8. En page de fin, le Participant découvrira le nombre de chances supplémentaires qu'il a de gagner la dotation au tirage au sort. Chaque participant pourra bénéficier d'une de l'offre « advance booking », soit jusqu'à -25% pour toutes réservations effectuées à l'avance, comme précisé ici :
  - [http://www.radissonblu.com/advancebooking?icid=rd\\_com\\_fp\\_hs\\_2\\_advance\\_booking](http://www.radissonblu.com/advancebooking?icid=rd_com_fp_hs_2_advance_booking)
  - [http://www.radissonblu.fr/advancebooking?icid=rd\\_com\\_fp\\_flash\\_1\\_advance\\_booking](http://www.radissonblu.fr/advancebooking?icid=rd_com_fp_flash_1_advance_booking)

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la fin du JEU.

En cas de changement d'adresse électronique, le participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées à la Société Organisatrice en modifiant son formulaire d'inscription. Le Participant peut mettre fin à sa participation à tout moment sur simple demande auprès de l'Annonceur conformément aux modalités décrites à l'article 8.

#### **Article 4 : DOTATION ET DETERMINATION DU GAGNANT**

Le gagnant du tirage au sort final effectué à la fin du jeu et aléatoirement par les Huissiers de Justice (cf. article 10) bénéficiera d'un weekend de 2 nuits dans un hôtel Radisson Blu au choix pour une valeur maximum de 500€ (vol exclus).

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Dans les cas où le lot mis en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Annonceur, celui-ci s'engage à le remplacer par un (des) lot(s) de nature et de valeur équivalente.

#### **Article 5 : ATTRIBUTION DU LOT**

Après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi du lot en cause, le Participant gagnant est avisé de son gain par E-mail (adresse renseignée lors de l'inscription) par la Société Organisatrice, après la date de fin du JEU.

Il sera demandé au gagnant de communiquer son adresse postale en répondant à cet E-mail. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique en y répondant, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas de nouveau tirage au sort.

L'Annonceur s'engage à expédier, à ses frais (à l'adresse indiquée par le gagnant dans l'E-mail de réponse), le lot remporté par tirage au sort au plus tard le **27 février 2015** sous réserve que le gagnant ait communiqué son adresse postale dans les délais indiqués par la Société Organisatrice.

Si le lot est retourné pour des motifs tels que « adresse inconnue » ou « n'habite pas à l'adresse indiquée », l'Annonceur pourra en disposer librement.

La Société Organisatrice ou l'Annonceur ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit. La Société Organisatrice ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du JEU, ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui lui serait imputable ou non.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'Inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat

du JEU ou ne s'est pas conformé au présent règlement. Dans cette hypothèse, le lot prévu restera la propriété de Radisson Blu qui pourra en disposer librement.

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques présentant les lots ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles.

#### **Article 6 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site <http://www.blu-selfie.com/?lang=fr> ou <http://www.blu-selfie.com/?lang=en>, s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général. Les demandes de remboursement des connexions éventuellement facturées à la durée de celles-ci, incomplètes, illisibles, insuffisamment affranchies, envoyées hors délai ne seront pas prises en compte.

#### **Article 7 : RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice ou l'Annonceur ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent JEU, à l'écourter, le proroger, le reporter, le prolonger ou en modifier les conditions et ce sans que cette décision ne puisse être remise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

La Société Organisatrice ou l'Annonceur sera déchargée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries...) qui priverait même partiellement le gagnant de son gain. La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des retards, pertes, avaries occasionnées au lot lors de son acheminement ou du manque de lisibilité des cachets postaux. La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur le site du JEU, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du JEU ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au JEU ou ayant endommagé le système

d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au JEU se fait sous son entière responsabilité.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du JEU est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée, manipulation sur le comptage des points de l'advergame ou des chances supplémentaires de gagner les lots mis en jeu ou toute autre cause échappant à l'Organisateur, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le JEU. De même, la participation à ce JEU implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau ou tout autre problème lié à La Poste.

Le lot attribué au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourra en aucun cas être échangé à la demande du gagnant contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelle que raison que ce soit. La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

#### **Article 8 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION – INFORMATIONS**

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre de l'organisation du JEU sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. La Société Organisatrice et l'Annonceur s'engagent à préserver la confidentialité des données à caractère personnel transmises par les participants dans le cadre du JEU.

Du seul fait de sa participation, le gagnant autorise l'Annonceur à utiliser son nom, prénom, son selfie et sa selfie-carte dans toute manifestation publique - promotionnelle liée au présent JEU pour une durée d'un (1) an sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

L'Annonceur est seul destinataire des données nominatives transmises par les participants au JEU.

Par ailleurs, les informations collectées dans le cadre du JEU pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, pour tous les participants ayant cliqué sur « Je choisis mes vances » sur le formulaire d'inscription.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation sur les informations le concernant et il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Il peut exercer ses

droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom, e-mail et adresse et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante :

The Rezidor Hotel Group NV  
49 - 51 quai de Dion Bouton  
92800 Puteaux  
France

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Afin de personnaliser le Site, de faciliter l'accès aux rubriques et de maintenir le niveau atteint, un cookie est implanté sur le disque dur de l'ordinateur du participant au JEU.

Ce cookie a pour objet exclusif d'enregistrer les informations relatives à la navigation sur le Site et notamment sur chacun des écrans permettant de jouer et de conserver des informations sur la participation du joueur (date et heure de la consultation, page consultée, date et heure du clic, lieu du clic).

#### **Article 9 : RESPECT DES REGLES**

La participation au JEU implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du JEU et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. La Société Organisatrice et l'Annonceur se réservent également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à la partialité du JEU.

La Société Organisatrice ou l'Annonceur pourra décider d'annuler le JEU s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au JEU.

#### **Article 10 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet a été déposé auprès de :

Etude HAUGUEL - SCHAMBOURG  
14 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Le règlement complet est accessible sur le Site et peut être consulté à tout moment sur le Site pendant toute la durée du JEU, telle que précisée à l'article 1 ci-avant.

Le règlement du JEU est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à l'adresse postale suivante :

Etude HAUGUEL - SCHAMBOURG  
14 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

A cet égard, l'Annoncéur s'engage à rembourser les frais de port de la demande de règlement sur la base forfaitaire d'affranchissement au tarif lent en vigueur.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice, dans le respect des lois.

**Article 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du JEU et le lot attribué, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice.

Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée comme le présent règlement auprès de l'huissier identifié à l'article 10 du présent règlement.

**Article 12 : LITIGES**

Le présent JEU est soumis à la loi française.

Paris le 23 octobre 2014